

SÉANCE DU 15 JUIN 2015

~~~~~

Date de convocation : 9 juin 2015

L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, MOURIER Patrick, POURRAZ Mylène, BOUTEILLON Malorie, SCHELSTRAETE Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etait absente excusée :** BERGERET Sylvie

Procuration de Mme BERGERET Sylvie à M. SZABO Jacques.

Monsieur SANCHEZ DEL VALLE Rafael a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé après les rectifications suivantes :

Mme Odile FORD précise :

- En haut de la page 2 du compte rendu il s'agit du compte administratif du CCAS et non pas de la « commune »,
- Concernant « la création d'une épicerie » il ne s'agit pas d'une création mais d'un local qui accueillera une épicerie qui ne sera pas communale,
- Elle estime que le compte rendu est vague par moment, notamment page 5 concernant le terrain du cimetière et la bande de 10 mètres de large pour M. Baconnier,
- Elle rapporte les remarques de Mme Sylvie BERGERET concernant la maison de santé page 6, « la remise en cause de la construction de la maison de santé » a été raccourci par rapport au discours. Il ne s'agit pas d'une remise en cause mais d'un constat puisque le projet en l'état ne compte qu'un seul cabinet d'infirmière.
- Elle pense que le compte rendu doit tout expliquer ou rien et reproche de le recevoir 2 mois après. En effet, concernant son intervention page 7 sur les panneaux d'affichage, elle-même ne se souvenait plus du sujet et cette phrase n'a plus de sens.

M. le Maire répond concernant le cimetière sur le terrain de M. RICOU, M. BACONNIER a acquis une bande de 10 m (rien à voir avec la commune). Pour les affichages, la nouvelle réglementation prévoit la disparition de tous les affichages sauf les routiers.

Mme Odile FORD est heureuse de cette réglementation sauf en ce qui concerne les panneaux touristiques.

M. Michel COLONGIN prétend ne pas avoir pas donné d'ultimatum à la pharmacie.

Pourtant plusieurs membres du conseil confirment avoir entendu ces propos.

Mme Christine HILAIRE propose d'utiliser un dictaphone pour enregistrer les comptes rendus et permettre de vérifier les propos.

M. Francis DAYDE rappelle que la rédaction d'un compte rendu est un exercice difficile et pas si évident. Il est complexe de ne pas faire des conclusions ou état de tout ce qui est dit.

Mme Odile FORD est consciente de cela puisque lors du précédent mandat elle avait souvent corrigé des comptes rendus. Mais elle souhaite qu'ils soient intelligibles et non tardifs.

M. le Maire rappelle qu'au service administratif la commune ne compte que 3 personnes et Mme Jacinthe GALLICCHIO a été en arrêt maladie.

M. le Maire rajoute deux sujets à l'ordre du jour :

- chèques loisirs,
- Convention Associations Majuscules.

### **1) Chèques Loisirs :**

M. Francis DAYDE propose la reconduction du dispositif « chèques loisirs » qui devient « carte temps libre » signé avec la CAF.

La Carte Temps Libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de condition sociale modeste d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par les structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement. La Carte Temps Libre est une aide à la famille. La valeur de cette carte Temps Libre s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans. Les familles concernées sont bénéficiaires d'une notification de droits établie par la CAF suivant le quotient familial. La carte temps libre est financée à parts égales par la commune et la CAF pour un montant de 600 € pour Grillon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

## **2) Association Majuscules :**

La Trésorerie de Valréas réclame, compte tenu du montant de la subvention versée à cette association (18 000 € pour le CLAE et 4 900 € pour l'association soit 22 900 €), une convention en bonne et due forme.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, pouvoir au Maire pour signer cette convention

## **3) Mise en révision du POS valant transformation en PLU :**

M. le Maire propose de démarrer la révision du POS valant transformation en PLU et lancer la consultation afin de choisir un bureau d'étude pour assister la commune dans cette tâche.

Mme Odile FORD demande si une commission sera constituée.

M. le Maire confirme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout contrat avenant ou convention de prestations ou de service concernant la révision du POS valant transformation en PLU.

## **4) Médailles du Travail :**

M. le Maire propose de fixer les primes suivantes pour les médailles du travail :

- 20 ans : 170 €
- 30 ans : 200 €
- 35 ans : 250 €
- 40 ans : 300 €

Les agents concernés cette année sont Adrien JOUVE, Brigitte REIFA et Danièle LEGRAND.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **5) Maison Régionale de Santé :**

M. Francis DAYDE rappelle que lors du dernier conseil municipal, Mme Odile FORD et lui-même ont été mandatés pour rencontrer Mme FAURE, la pharmacienne. Après la fin du conseil, M. Jacques SZABO lui a demandé de faire partie de cette rencontre.

M. Francis DAYDE a accepté ne voyant pas dans cette demande de manœuvres politiques. Il souhaitait rencontrer la pharmacienne dans l'esprit de représenter les grillonnais.

Après 10 jours, il a eu la désagréable surprise d'apprendre que la rencontre avait eu lieu mais sans lui. Il estime que cela représente un manque de respect et de démocratie. Ne souhaitant pas alimenter une polémique, il a rencontré Mme Odile

FORD et M. Jacques SZABO pour connaître le résultat de cette entrevue.

Mme Odile FORD répond qu'il ne s'agissait pas de manœuvres politiques mais M. Francis DAYDE était absent. Avec du recul elle pense que cette manière n'était pas futée, elle rappelle que c'est elle qui a lancé l'idée de renouer le dialogue car depuis décembre 2014 aucun contact n'avait eu lieu.

M. le Maire rappelle que le dialogue a été rompu avec un mail du 31 décembre 2014, lorsque Mme FAURE a annoncé sa décision de sortir du projet après 3 ans de travail.

Mme Odile FORD souligne qu'il s'agit d'un projet de 1 100 000 € d'argent public.

M. Francis DAYDE regrette la forme dans laquelle cet entretien a eu lieu.

Mme Odile FORD explique que Mme FAURE a demandé une rencontre d'urgence.

M. Francis DAYDE estime que l'urgence ne justifie pas qu'il n'ait pas été informé. Il rappelle l'incohérence des propos de Mme FAURE concernant son projet de venir dans la maison de santé dans 3 ans.

Mme Odile FORD dit que d'après la pharmacienne ces propos sont faux puisque l'ARS n'autorise un transfert que tous les 5 ans.

M. le Maire rappelle que lors de l'entretien il y avait de nombreux témoins.

Mme Odile FORD explique que l'ARS ne soutiendrait plus la création de maison de santé avec installation de pharmacies car il y a des intérêts commerciaux.

Mme Odile FORD explique que le propriétaire de Vival prend à sa charge les travaux de rénovation. La rampe d'accès handicapés sera à l'arrière du bâtiment. Le loyer à Vival est moitié moins cher. Elle précise que la pharmacienne ne va pas de gaieté de cœur à Vival mais pour des raisons d'économie (800 € par mois pour 200 m<sup>2</sup>) au lieu de 1600 € à la maison de santé.

M. Francis DAYDE souhaite préciser que le loyer n'a jamais été fixé à 1600 €. Il lui avait été proposé un loyer ajustable et révisable, l'agencement lui incombant. Il est surpris que pour des locaux de la même surface, l'agencement ne lui coûte plus que 60 000 € contre 200 000 € à la maison de santé.

Mme Mylène POURRAZ demande s'il s'agit des dires de la pharmacienne ou si Mme Odile FORD a vu un courrier officiel de l'ARS ?

M. Francis DAYDE est surpris de l'urgence, les travaux à Vival étant prévus en août pour une installation en septembre.

M. le Maire précise qu'aucune déclaration de travaux n'a été déposée. Une demande de rencontre avec Mme NONY de la Communauté de Communes a été sollicitée. M. le Maire explique

qu'il sera présent avec M. Francis DAYDE et Mme Jacinthe GALLICCHIO.

M. le Maire rappelle que pourtant l'ARS était favorable à la présence de la pharmacie dans la maison de santé au terrain Courtial. Ce projet accueillait la pharmacie pour rendre service à Mme FAURE, alors que la présence d'une pharmacie n'était pas une obligation pour le Conseil Régional.

Mme Mylène POURRAZ demande qu'aurait fait la pharmacie sans Vival ?

M. Pierre DUFFAU regrette, concernant l'entretien avec la pharmacienne, qu'une décision du conseil municipal ne soit pas appliquée. Même si M. Francis DAYDE était absent, 19 autres élus auraient pu être contactés. Il trouve la démarche de Mme Odile FORD et M. Jacques SZABO cavalière.

M. Francis DAYDE ajoute qu'il était la seule personne au courant du dossier.

M. Pierre DUFFAU s'étonne du fonctionnement de l'ARS, qui ne considérerait pas une pharmacie comme professionnel de santé.

Il souligne certaines anomalies du projet à Vival notamment l'accès handicapés à l'arrière qui est discriminatoire.

Mme Odile FORD explique que le projet a été présenté à l'ARS.

M. le Maire rappelle que dans le domaine de l'accessibilité c'est une commission à Avignon qui statue sans rapport avec l'ARS.

M. Pierre DUFFAU évoque en second point le loyer qui n'a jamais été fixé définitivement. Lorsque l'on parle de renouer le dialogue, il aurait été opportun d'exposer cette difficulté concernant le loyer. Il rappelle que la municipalité soutient tous les projets, aide à la création et au maintien des commerces. Un effort sur le loyer aurait été possible.

Mme Odile FORD estime que le Maire aurait du être moins fier.

M. Pierre DUFFAU rappelle que Mme Mia FAURE était porteuse du projet avec M. le Maire.

Mme Odile FORD répond que sans médecin généraliste le projet tombait à l'eau.

M. le Maire précise que le projet de santé a été abandonné car trop compliqué pour les professionnels de santé, sans remettre en cause la maison de santé en elle-même. L'ARS n'a jamais émis d'avis défavorable à la maison de santé. Elle a arrêté son assistance pour « le projet de santé » à la demande de la commune pour simplifier l'accès des professionnels à cette maison de santé.

M. Pierre DUFFAU est, par ailleurs, très surpris du coût de l'aménagement intérieur de la pharmacie qui est passé de 200000 € à Courtial à 60000 € à Vival. La pharmacienne aurait très bien pu s'installer à Courtial pour 60 000 € dans une maison de santé neuve.

Concernant la zone rouge du PPRi, la Préfecture de Vaucluse préconise une zone refuge.

M. le Maire précise qu'il a eu connaissance de mail demandant de faire pression sur lui pour qu'il accepte l'installation de la pharmacie à Vival. Il souhaite surtout que tout soit fait dans les règles et regrette vraiment ces interventions inutiles.

Mme Odile FORD accuse M. le Maire d'avoir fait pression sur le propriétaire de Vival.

M. le Maire précise qu'il a prévenu le propriétaire que cela serait compliqué car le bâtiment était fermé depuis plus de 6 mois.

M. Michel COLONGIN demande la position de M. le Maire, car si la pharmacie ne va pas à Vival elle risque de fermer.

M. le Maire demande à M. Michel COLONGIN s'il insinue que le Maire serait alors responsable ?

M. Michel COLONGIN explique que la pharmacie, située là où elle est, ne fonctionne pas, elle perd de l'argent à cause de l'accessibilité.

Mme Michelle MASSIBOT s'étonne car la pharmacie fonctionnait bien jusqu'à présent.

Mme Odile FORD pense qu'avec l'épicerie, il y avait plus de monde.

M. Pierre DUFFAU rappelle qu'une nouvelle épicerie va être ouverte.

M. Francis DAYDE rappelle qu'après avoir proposé une maison de santé, la commune ne peut rien faire de plus pour la pharmacienne.

M. Michel COLONGIN réalise que la situation est bloquée car la pharmacie n'a toujours pas déposé de déclaration.

M. le Maire précise qu'il attend le dossier qui sera transmis à l'architecte des bâtiments de France.

Mme Michelle MASSIBOT demande si, pour la pharmacienne, cela ne serait pas des excuses pour partir de Grillon ?

Mme Odile FORD précise qu'il s'agit de rumeurs, puisqu'il lui reste 10 ans à faire.

M. Pierre DUFFAU rappelle qu'au départ c'était parce qu'il n'y avait pas de médecin et maintenant c'est à cause de l'ARS. Les causes changent tous les 6 mois.

Mme Odile FORD propose une rencontre avec la pharmacienne.

M. Pierre DUFFAU rappelle que cela était prévu avec les deux personnes en charge, Francis DAYDE et elle.

Mme Odile FORD explique que c'est la pharmacienne qui a demandé la présence de Jacques SZABO.

M. Pierre DUFFAU s'étonne que M. Jacques SZABO ne se soit pas manifesté le soir du conseil et qu'il ait interpellé Francis DAYDE dans la rue !

M. Jacques SZABO explique que la pharmacienne souhaitait le rencontrer individuellement.

M. le Maire s'étonne car jusqu'à la fin 2014, la pharmacienne demandait les entretiens directement avec M. le Maire, maintenant elle passe par M. Jacques SZABO.

M. le Maire annonce que le projet prévoit d'accueillir un kinésithérapeute, une ostéopathe, une orthophoniste et peut être même une sophrologue.

Le projet est donc lancé cette semaine tel qu'il est sans plus attendre. Une réponse du docteur est prévue à la fin de l'été.

La maison de santé de Nyons a été construite sans être remplie.

Mme Odile FORD pense que la commune de Nyons est plus riche que Grillon.

M. le Maire rappelle que l'opportunité des subventions obtenues pour le projet ne se représentera plus.

Mme Christine HILAIRE pense que coût de la maison de santé est moindre en comparaison de l'acquisition de la Maison Milon.

## **6) Questions Diverses :**

- Travaux Magnanerie et Epicerie : le retour des offres pour les travaux a été reporté au 30 juin 2015.

- Voirie 2015 : l'estimation initiale étant de 377 000 €, des choix ont été faits pour rester dans le budget par la commission travaux. Le programme prévoit le chemin du Foulon, le Chemin de Visan, le Chemin Ferré, Chemin des Fossés, Chemin de Fenouillon, le Chemin du Temple et le skate park. Le Chemin de la Calamande sera fait l'année prochaine.

- Skate park : l'estimation de la dalle du skate park s'élève à 25000 €, un devis pour de l'enrobé s'élève à 17000 €.

M. Michel COLONGIN demande si cela vaut la peine compte tenu du coût.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de déterminer le lieu soit à l'école, le terrain Courtial ou au Boulodrome.

Il explique que les dimensions du skate park sont de 25 m par 12 m soit 300 m<sup>2</sup>. Le boulodrome, d'une dimension de 8 000 m<sup>2</sup> semble la solution la plus simple, de plus il y aurait une surface suffisante pour faire un parcours de santé ultérieurement.

Le projet sur le parking de l'école ne semble pas raisonnable car il prendrait une grande partie de stationnement.

M. Pierre DUFFAU pense qu'au boulodrome il sera excentré.

M. le Maire précise qu'en général les skates park ne sont pas installés en plein centre des villages.

Mme Virginie SCHELSTRAETE souligne qu'au boulodrome le skate park profitera au camping.

Mme Mylène POURRAZ pense que le terrain Courtial est plus près de centre du village.

M. Pierre DUFFAU demande l'avenir du terrain Courtial.

M. le Maire rappelle que l'entreprise Gerflor a demandé un accès pompiers.

Mme Christine HILAIRE souligne que sur le terrain Courtial le skate park sera caché derrière la maison de santé. Alors que cela fait un ensemble avec le tennis et le boulodrome.

M. Michel COLONGIN estime que n'importe où, un skate park ne sert à rien, et à peine pour 4 enfants.

M. Francis DAYDE rappelle que lors de la réunion 12 enfants très enthousiastes étaient présents.

Mme Christine HILAIRE précise que les enfants de moins de 15 ans s'y amuseront et que les projets ne doivent pas être uniquement adressés aux retraités.

M. le Maire propose de procéder au vote.

Après discussion le conseil choisit avec 15 voix pour de faire le skate park au Boulodrome et 4 voix contre.

- Desserte de Bus sur la Commune : le nouveau Conseiller Général, M. ROUSSIN, a été sollicité pour la mise en œuvre d'une plus importante desserte de bus de la commune. Le Conseil Général a répondu que les personnes peuvent emprunter les services scolaires. Le dossier sera étudié plus en détail à l'occasion du renouvellement des Délégations de Service Public prévu en septembre 2016.

- Vialle : une rencontre avec Mme Pulpito et M. Eveno est programmée le 22 juin. M. le Maire rappelle qu'il serait opportun que la commune achète à Mme Pulpito les terrains situés au Vialle afin d'aménager la Place. Par ailleurs, Mme Pulpito, pour réaliser ses projets, achèterait la ruine de M. Enevo.

- Les WC publics au parking Bouveau seront en service le 19 juin 2015.

- Abri de l'école : l'Entreprise San José réalisera les travaux de l'abri des écoles au mois de juillet.

- Logement de la Poste : une rénovation est nécessaire avec une révision de la toiture.

- 700 ans de l'Enclave : une nouvelle association vient d'être créée afin d'organiser cette manifestation en 2017 qui prévoit d'inviter le Pape François.

- Foire : M. Francis DAYDE explique que les éléments financiers ne sont pas encore complets. La paëlla a remporté un franc succès.



La nouvelle organisation de la foire est satisfaisante avec le vide grenier au Vialle, les exposants sur les avenues principales et les voitures anciennes au parking Bouvau. L'exposition à la grotte a eu de même beaucoup de succès. Une bonne manifestation et une bonne cuvée.

- Concert de Poche : M. Francis DAYDE annonce que l'Entreprise GERFLOR poursuit le financement de cette action pour les écoles primaires de Grillon et le Collège de Valréas. Prochaine date le 9 octobre au soir.

- Mme Christine HILAIRE rappelle que la fête des écoles aura lieu le 26 juin à 18 h. La Fête du CLAE le 30 juin à 18h30. Cette année la crèche fêtera ses 25 ans.

- M. Pierre DUFFAU soulève le problème des incivilités autour des bacs à ordures ménagères. Il propose de prendre exemple sur un article de Grignan pour le bulletin municipal.

- M. Pierre DUFFAU demande des explications sur un incident survenu devant le portail de l'école à la garderie du mercredi matin. Il évoque des difficultés avec un agent communal.

M. le Maire répond qu'il ne faut pas faire de raccourci rapide. M. le Maire explique que la maman concernée a signalé le problème sauf qu'en définitive les personnes responsables de filtrer les enfants sont les enseignants. Les deux ATSEM récupèrent les enfants directement au CLAE.

- M. Pierre DUFFAU signale que la crèche, lors des déplacements en bus continue de faire stationner le bus Place des Escourneaux alors qu'il doit stationner à l'emplacement réservé à cet effet devant l'école. La crèche ne semblait pas être informée.

Réponse : En effet l'information n'a pas été transmise à la crèche.

- Mme Michelle MASSIBOT informe que pour la fête de la musique le dimanche 21 juin, 60 choristes se produiront à la maison Milon à 15h30 suivis d'une collation à la maison des chrétiens.

- M. le Maire informe que l'amicale du personnel organise la fête de la musique sur la Place de la Bourgade le 20 juin avec les enfants de la maternelle, la chorale de Mme FINK, deux jeunes musiciens et le groupe d'une ombre à l'autre.

- Mme Mylène POURRAZ demande, concernant les ordures ménagères, si le conteneur Place des Escourneaux ne devrait pas être retiré car les gens déposent à côté. Elle donne l'exemple d'une commune qui a installé des cameras pour limiter ces désagréments. Elle rappelle le problème d'éclairage à la salle des Fêtes.

Concernant la rencontre avec la pharmacienne, elle regrette que le vote du dernier conseil n'ait pas été respecté, cela n'étant pas agréable et elle estime qu'il s'agit d'un manque de respect. Cela la dérange et rappelle que l'équipe municipale œuvre pour les grillonnais et leur rencontre en catimini est malvenue.

- M. Jacques SZABO signale le pont du merdaris au niveau de M. et Mme Parent.

- M. le Maire signale qu'un passage a été fait au 3<sup>ème</sup> âge par quelqu'un pour accéder au merdaris. Il sera rebouché.

- M. Michel COLONGIN rappelle le problème de circulation des poids lourds devant la ferme Mura et demande s'il serait possible de faire une déviation sur le chemin des veilles ?

M. André JOUVE explique que cela a été envisagé mais une signalétique trop importante serait nécessaire.

- Mme Odile FORD réitère ses excuses et regrette que la rencontre avec la pharmacienne n'ait pas eu lieu avec Francis DAYDE, cependant la pharmacienne était pressée.

- Mme Odile FORD explique qu'elle a été interpellée par Mme Martine COMBEROUSSE concernant la réparation de l'ascenseur de la Maison Milon. Elle aurait perdu des lecteurs et rencontre des problèmes avec le bibliobus.

M. le Maire explique que concernant le bibliobus le problème a été résolu depuis longtemps puisque les services techniques se chargent du transport des documents. De gros travaux doivent être envisagés à la Maison Milon soit pour l'ascenseur 10 000 €, le chauffage et la climatisation 150 000 € et l'électricité qui n'a pas encore été chiffré.

Mme Odile FORD suggère de passer l'excédent de 300 000 € pour faire ces travaux afin de ne pas laisser ce bâtiment se dégrader.

M. le Maire rappelle que la Maison Milon est très compliquée car elle n'a pas d'accessibilité handicapé malgré l'ascenseur, puis il y a des marches à tous les niveaux. Un audit vient d'être réalisé concernant le chauffage et la climatisation qui deviennent obsolètes.

Mme Odile FORD estime que soit on s'en occupe soit on la laisse.

M. le Maire suggère que peut être il faudrait la vendre !

Mme Odile FORD demande le panneau signalétique « tous commerces » Place de la Bourgade.

Mme Odile FORD rapporte qu'une personne a été refusée à la déchèterie le samedi 30 mai.

M. le Maire rappelle que les cartes pour Grillon sont distribuées directement à la déchèterie.

- Mme Virginie SCHELESTRATE signale qu'il serait nécessaire de couper les cannes au Pont de MURA pour la visibilité.

- M. Robert UBASSY rappelle la fuite de la toiture de la caserne des pompiers. Un projecteur au boulodrome ne fonctionne plus.

M. le Maire explique que ce projecteur ne fait pas parti de l'éclairage public, il ne dépend pas d'INEO.

- M. André JOUVE annonce que prochainement, les services techniques boucheront les trous des chemins.

- M. le Maire explique concernant la communauté de communes que suite à l'intervention de la cour des comptes, les taux de

2013 seraient appliqués soit environ 10 % d'augmentation. Cela permettra de fonctionner en 2015, mais certaines inquiétudes subsistent pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET